

# DROIT & LIBERTÉ

MENSUEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES

n° 413 - juillet-août 82 - 5 F

ISSN 0012 - 6411

mr  
ap

## Le Liban

**C'** EST UNE BIEN étrange scène qui se déroule sur la plage de Saïda (Sidon), au Sud-Liban. Les soldats israéliens, entrés par force au Liban quelques jours auparavant, trient quelques milliers d'hommes capturés au cours des combats. D'une croix noire, ils marquent les pro-palestiniens. « Cela rappelle de trop mauvais souvenirs » indiquera, dans son commentaire, le correspondant de TF1, dimanche 14 juin aux informations de 20h. Malheureusement, ses films lui ayant été confisqués par l'armée israélienne, il ne pourra pas en montrer les images.

Selon les témoignages de plusieurs correspondants de presse, les méthodes utilisées par l'armée israélienne pour séparer le « bon grain » de l'« ivraie », en l'occurrence pour isoler les Palestiniens, ont été plutôt expéditives. Le « tri » a été effectué sur la foi des listes établies par les chrétiens-phalangistes, dont les rapports ont toujours été étroits avec l'Etat d'Israël et ses services secrets. Ou encore sur la foi d'un délateur enfermé dans un sac à pommes de terre afin que nul ne le reconnaisse. Dans plusieurs communiqués, le MRAP a exigé le retrait immédiat des troupes israéliennes du Liban, conformément à la résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Les Palestiniens réfugiés au Liban sont présentés par le gouvernement de M. Béguin comme des occupants du territoire libanais, dont les phalangistes ne cessent de réclamer « la libération ».

Dans son communiqué, le MRAP ajoutait : « Il est amer de constater qu'au nom des victimes du génocide, qu'au nom d'un peuple qui a été obligé de vivre en diaspora et en exils successifs, les dirigeants israéliens mènent une politique risquant de conduire un autre peuple à subir des drames identiques. »

*Les tentatives d'écrasement, de dispersion, d'anéantissement à travers l'O.L.P. du peuple palestinien tout entier ne régleront en rien la situation au Proche-Orient.*

*Au contraire, seule la prise en compte des droits légitimes et fondamentaux des peuples en présence (libanais, palestinien et israélien) rendra possible une paix durable.* » Le MRAP s'est joint aux différentes manifestations organisées pour protester contre l'occupation du Liban, et le 18 juillet, une délégation de notre Mouvement s'est rendue à l'ambassade d'Israël. ■

## L'APRÈS-CONGRÈS



La marche pour la paix le 20 juin dernier

**L'**UNE DES PREMIÈRES TACHES découlant du congrès du MRAP, qui s'est tenu à Paris les 8 et 9 mai, c'est évidemment d'en faire connaître les analyses et les conclusions dans tous les milieux pouvant contribuer à la mise en œuvre des projets et propositions élaborés.

C'est dans cet esprit qu'au plan national, des délégations du MRAP sont intervenues auprès de différentes instances de la vie politique et sociale.

Le 8 juin, M. Pierre Bérégovoy, alors secrétaire général de la Présidence de la République — devenu depuis ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale — recevait Charles Palant, George Pau-Langevin, vice-présidents du MRAP, et Albert Lévy secrétaire général.

Au cours de l'entretien, ont été évoquées les données actuelles du racisme en France et les moyens à employer pour le combattre dans les faits et en tant qu'idéologie dangereuse pour la démocratie et le progrès en France.

Deux jours plus tard, c'est M. Kessous membre du cabinet de M. Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, qui s'entretenait avec une délégation du MRAP, composée d'Albert Lévy, René Mazenod, secrétaire national, Jacqueline Cos-

ta-Lascoux, membre du Bureau National, David Naishtat, responsable de la Permanence juridique.

Un certain nombre de problèmes précis ont été examinés, concernant les menées racistes actuelles, ainsi que la situation des travailleurs immigrés.

Le 16 juin, un premier échange de vues avait lieu avec le Groupe d'Etude contre le racisme, constitué à l'Assemblée Nationale, sous la présidence de Gisèle Halimi, comme le MRAP l'avait suggéré dès le premier jour de la législature. La délégation du MRAP conduite par le président François Grémy, comptait en outre Albert Lévy et René Mazenod, Bertrand Bary, Yasmina Attab, membres du secrétariat national.

### Interventions tous azimuths

Divers aspects du racisme actuel et des dispositions législatives à envisager ont été abordés.

Le lendemain, Albert Lévy et M<sup>e</sup> Roland Rappaport, membre du Bureau National, étaient invités à témoigner devant la Commission de contrôle sur la sécurité publique, au Sénat. Ils ont notamment souligné la gravité des violences racistes, montré la nécessité de contrecarrer les campagnes visant les immigrés à propos de la délin-

quance, et insisté sur les liens internationaux des néo-nazis opérant en France.

Dans la même période, s'est tenu (11 juin) le meeting à la Faculté de Droit d'Assas « contre tous les racismes, pour la liberté d'expression » organisé par le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme et l'Association Henri Curjel.

Le 19 juin, au Palais du Luxembourg, se déroulait le colloque consacré à la Loi contre le racisme, du 1<sup>er</sup> juillet 1972, à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire.

Par ailleurs, le MRAP a pris part à la Marche pour la Paix du 20 juin à Paris, à l'appel de cent personnalités de diverses tendances, ainsi qu'à plusieurs manifestations sur le même thème en province.

A travers ses communiqués et les manifestations auxquelles il s'est associé, il a exprimé la réprobation et l'inquiétude des antiracistes concernant l'invasion du Liban par les forces israéliennes et les méthodes employées dans cette guerre contre les populations civiles, palestiniennes et libanaises; il dénonce toutes les formes de racisme, antijuif ou anti-arabe qui peuvent surgir dans ce contexte dramatique, et demande la recherche active d'une solution de paix sauvegardant à la fois les droits des hommes, des États et des peuples. ■

Photo SENNA

# Le procès Faurisson :

« Il ne s'agit pas d'un combat d'arrière-garde »

engagé contre quelques fanatiques ».

Le 17 décembre 1980, Robert Faurisson interviewé par Yvan Levai, sur l'antenne d'Europe n°1, déclare : « Les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide des juifs forment un seul et même mensonge historique, qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international, et dont les principales victimes sont le peuple allemand, mais pas ses dirigeants, et le peuple palestinien tout entier ». Voilà, selon ses propres dires, toute sa pensée résumée en 60 mots. Condamné pour ces propos une première fois en juillet 81, Robert Faurisson a comparu devant la Cour d'Appel les 28 avril et le 2 juin. Le MRAP y était représenté par Me Rappaport et Me Ryterband, l'Amicale des Déportés d'Auschwitz par Me Imerglik. Ils nous livrent ici leurs réflexions.

celle-ci. Mais le quantum de la condamnation pénale me semble secondaire.

**M.I. :** Schœnberg a été condamné à deux ans de prison ferme, mais le jugement n'a pas mentionné la publication de l'arrêt. Alors que, ici, dans le jugement en appel, nous avons voulu que Faurisson soit condamné au paiement de la lecture dans un journal télévisé, ce qui coûte terriblement cher ! Cela nous importe autant, sinon plus. J'ai d'autre part une circulaire du ministre fédéral de la Justice en RFA, adressée aux procureurs généraux, pour leur demander de poursuivre très sévèrement tous ceux qui traitent de « *L'Auschwitzlüge* », le mensonge d'Auschwitz. Alors, la question que j'ai posée à Faurisson est la suivante : comment se fait-il que les victimes, selon lui le peuple allemand, de la prétendue escroquerie politico-financière, réagissent de cette manière-là ? Si ses dires et ceux de ses amis sont exacts, le peuple allemand devrait sauter de joie. Or, au contraire...

**B.R. :** Sa réponse est simple : le peuple allemand a vécu dans une profonde culpabilité la sanction internationale, orchestrée par le « *sionisme international* ».

**M.I. :** Cet argument pouvait être valable, à la rigueur, pour Adenauer, mais Willy Brandt... Il était officier dans l'armée norvégienne, il n'a donc rien à se reprocher, et comment a-t-il réagi ? Il est allé s'agenouiller devant le monument des déportés à Auschwitz.

**D. et L. :** Selon vous, qui est Faurisson ? Un fou, un manipulateur isolé, un historien convaincu ?

**Manfred Imerglik :** Je ne peux pas dire qui il est précisément, mais je constate que les mêmes idées, les mêmes paroles ont commencé à circuler en même temps en Allemagne fédérale, en Suède et en Amérique latine.

**Roland Rappaport :** Je ne peux pas me prononcer sur qui est Faurisson. Mais je peux voir ce qui est fait de ses dires. Cette utilisation s'insère dans un processus général de réhabilitation des idées propagées par le national-socialisme. Il s'agit de leur redonner droit de cité, en les débarrassant des excroissances les plus gênantes notamment le génocide.

**D et L :** Y a-t-il eu d'autres procès intentés en Europe pour des déclarations similaires ?

**M. Imerglik :** J'ai entre les mains un arrêt de la Cour de Frankfurt, au sujet d'un nommé Schœnberg qui a tenu exactement les mêmes propos que Faurisson — « Les chambres à gaz n'ont jamais existé » — dans un tract rédigé en plusieurs langues. Il y a une intense activité en ce sens en Allemagne Fédérale, et pour cette raison il vient d'être condamné à deux ans et huit mois de prison ferme.

En outre, Schœnberg aime la mise en scène : il a envoyé ce tract au Consistoire israélite de Nuremberg, avec en annexe, « *les salutations d'un gazé d'Auschwitz* » !.

**R. Rappaport :** Un « congrès » s'est réuni il y a environ deux ans aux Etats-Unis, dont l'une des décisions finales, étaient d'offrir 50 000 dollars à quiconque ferait la preuve qu'un juif, un seul juif, avait été gazé dans les camps de concentration.

**M.I. :** Schœnberg a fait de même en RFA, en offrant 10 000 marks.

**D. et L. :** Faurisson est poursuivi pour diffamation publique par le MRAP et l'Amicale des Déportés d'Auschwitz. Comment a-t-il organisé sa défense ?

**R.R. :** Sur le thème de la liberté d'opinion, d'une part. D'autre part, en affirmant qu'il ne s'agit pas là de propos antisémites, mais de la critique de l'exploitation politique des faits par l'Etat d'Israël.

**M.I. :** Schœnberg, en RFA, tenait les mêmes propos : je n'attaque pas les juifs, j'attaque les sionistes et l'Etat d'Israël. Mais les magistrats allemands ont répondu de la même manière que l'Avocat général français, à savoir que le commun des mortels ne fait pas la distinction entre le sionisme et les juifs en général. L'arrêt précise que le prévenu a lui-même reconnu que la confusion existait.

« Pour nous, il ne peut pas y avoir de débat académique sur l'existence même des chambres à gaz. ».

**R.R. :** L'invocation d'un sionisme international ne repose sur rien. Ce qui existe, ce sont divers courants sionistes avec chacun leur spécificité et leurs conceptions.

**M.I. :** Cette terminologie est utilisée dans de nombreux types de propagande, dans les pays arabes et certains pays de l'Est.

**R.R. :** La littérature soviétique ou polonaise abonde d'exemples où l'on s'en prend aux juifs comme tels en se masquant derrière les mots « sionisme international ».

**D et L. :** Cette « clause de style » est-elle importante à déterminer sur le plan du droit ?

**B.R. :** Sur le plan du droit de la diffamation, il faut que les personnes visées soient déterminées. La définition du public visé est donc très importante.

**D. et L. :** Faurisson invoque donc des causes « psychologiques »...

**R.R. :** C'est là une clé du raisonnement de Faurisson. Il a écrit à propos du génocide, que l'on se livrait là à un véritable procès de sorcières comme au Moyen-Age.

Hoëss, le commandant du camp d'Auschwitz, par exemple, aurait avoué l'existence des chambres à gaz, d'une part parce qu'il aurait été un peu torturé, mais aussi parce qu'il aurait senti peser sur lui une formidable réprobation universelle, orchestrée et répercutée par les médias et à laquelle il ne pouvait pas échapper. Et selon lui (l'idée est latente) les médias, bien évidemment, sont aux mains des juifs...

**D. et L. :** Pensez-vous qu'une telle théorie puisse rencontrer un écho favorable en dehors des cercles d'extrême droite et néo-nazis ?

**R.R. :** Nous considérons ces thèses dangereuses. Il est tout de même frappant de voir que Faurisson est publié par les éditions de La Vieille Taupe, qui regroupent des gens se situant à l'ultra-gauche.

**M.I. :** Dans ceux qui l'ont soutenu, avec quelques hésitations préliminaires certes, il y a le propre frère de Daniel Cohn-Bendit, Gabriel. L'ensemble des œuvres de Faurisson a été regroupé dans un ouvrage rédigé par Serge Thion, qui nous avait habitués à d'autres combats.

**D. et L. :** Comment expliquer une telle attitude ? Est-ce un revirement pur et simple, ou une position intellectuelle ?

**R.R. :** C'est au nom de la libre opinion, mais aussi à partir de postulats idéologiques. D'après eux, on a exploité le thème du génocide pour masquer les responsabilités de la guerre 40-45. Alors qu'elles se situaient des deux côtés, on aurait réussi à démontrer que les Allemands avaient tous les torts et, ce faisant, à réhabiliter les démocraties capitalistes. A ce sujet, Alain Finkelkraut développe dans son livre « *L'Avenir d'une négation* » des analyses fort intéressantes.

« 50 000 dollars offerts à quiconque ferait la preuve qu'un seul juif a été gazé ! »

**R.R. :** L'initiative en revient à cette soi-disant école d'historiens « révisionnistes ». Avec, comme idée sous-jacente, que les juifs sont si âpres au gain, que si personne ne se précipite pour toucher la prime, c'est donc qu'il n'existe aucune preuve du génocide.

**Bruno Ryterband :** Le plus alarmant, c'est que Faurisson entoure ses déclarations d'un brouillard scientifique. « On a fait 14 ans de recherche, on a remué 20 tonnes de papier, et on n'a jamais trouvé de preuve ». Il a donc une prétention de sérieux, basée sur un pseudo travail scientifique. Un fait m'a paru tout à fait frappant à l'audience : je ne connais pas de thèses scientifiques qui, lorsqu'elles sont exposées, font pleurer les gens. Or, nous avocats, nous avons constaté qu'après la plaidoirie de M<sup>e</sup> Delcroix, un des avocats de Faurisson, des gens pleuraient dans la salle. Je n'ai jamais assisté à un exposé scientifique qui ait fait pleurer les gens, jamais.

**M.I. :** D'anciens déportés présents dans la salle sont partis, tellement il était insupportable, pour ceux qui ont vécu l'expérience des camps de concentration, d'en entendre nier l'existence.

**M.I. :** Faurisson dit textuellement « une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international ». « Principaux » veut dire qu'il y en a d'autres. Lesquels ? Les juifs qui ont touché des indemnités à titre individuel, bien sûr !

**R.R. :** Et sans considération sur leur appartenance politique, ni religieuse. Quand le national-socialisme a déporté des juifs, il ne leur a pas demandé leur avis sur telle ou telle question, mais simplement s'ils étaient juifs et depuis combien de générations. On leur a baissé le pantalon plutôt que de chercher ce qu'ils avaient dans la tête.

**D. et L. :** Quelques milliers de francs pour Faurisson, deux ans et huit mois de prison ferme pour Schœnberg en RFA. Pourquoi un tel écart, y aurait-il deux poids et deux mesures ?

**B.R. :** C'est simple, en France, la loi pénale de 1972 en matière de discrimination raciale ne prévoit pas de peine qui soit comparable à

(Suite p. 5)

# Bonnes vacances... antiracistes !

**F**AUT-IL REVENIR sur le Congrès 82 ? Des centaines de militants sont repartis, qui dans sa région, qui dans sa banlieue, qui dans son arrondissement parisien, avec des idées nouvelles, un bagage enrichi par les expériences et les initiatives des autres, par des échanges et des discussions, parfois mouvementées (comment en serait-il autrement ?) et par une meilleure connaissance de ceux qui, de près ou de loin, travaillent au sein du Mouvement.

Mais « on ne conclut pas un Congrès », comme le soulignait Jean Pihan dans son discours de clôture, « on prend appui sur le travail du Congrès pour repartir d'un meilleur pas ».

En cette période de vacances, nous devons nous souvenir de cette nécessité. Le Congrès n'aurait servi à rien si, à la rentrée, la masse d'orientation et de projets auxquels il a donné naissance devait rester lettre morte. Les ambitieuses résolutions adoptées le 9 mai ont ceci en commun qu'elles appellent une mobilisation accrue de la part des militants et — faut-il le rappeler ? — une extension du MRAP. Cela signifie en clair : des adhésions, encore des adhésions !

Le nouveau Bureau National, lors de sa première réunion, a rappelé les tâches qui nous attendent : faire connaître les décisions du Congrès, et par là même notre Mouvement, riposter, assurer le droit des immigrés, informer et argumenter, transformer certaines structures, œuvrer pour l'épanouissement d'une société pluriculturelle dans notre pays, approfondir notre connaissance et notre analyse des questions internationales — notamment le Proche-Orient, l'apartheid, la paix et le nouvel ordre économique mondial — et renforcer notre action en ce qui concerne ces problèmes. Enfin agir pour un MRAP toujours plus fort, toujours plus efficace.

Cette liste, non exhaustive, constitue tout un programme pour les mois et les années à venir, un programme qui ne pourra aboutir qu'avec le concours de tous... et des autres.

Ce sont là des perspectives de base, mais ne perdons pas de vue que le MRAP se doit de « coller » à l'actualité. Une actualité qui est — parfois tragiquement — bien riche en ce début d'été. D'aucuns nous ont reproché nos « silences » ou nos « lenteurs » concernant certains problèmes internationaux. Reproches injustifiés pour ce qui est du Proche-Orient, au sujet duquel le MRAP, à coups de manifestations et de communiqués répétés, a condamné l'invasion israélienne au Liban et exprimé sa solidarité avec les peuples libanais et palestiniens, comme il l'a toujours fait auparavant, tout en condamnant tous les terrorismes, quels qu'en soient les auteurs ou les victimes.

Après la découverte d'un charnier de près de mille corps, sauvagement mutilés, à Khenchela, dans les Aurès, nous avons réagi aux atrocités commises par certains éléments de l'armée française lors de la guerre d'Algérie, et qui revenaient ainsi au premier plan. Une délégation du MRAP, chaleureusement accueillie à l'ambassade d'Algérie, a exprimé notre émotion et notre solidarité en face de cette douloureuse question, trop souvent passée sous silence. Nous entendons développer un effort de sensibilisation sur les réalités de cette guerre, en particulier, et sur le colonialisme, ses séquelles sur le sol français, en général. Les jeunes générations doivent savoir, notre société, à propos de ce drame, doit réfléchir sur elle-même.

L'essentiel est d'agir, bien sûr, mais il faut agir sans tarder, et dans de nombreux domaines à la fois. Pour ce faire, il faut que l'information

circule rapidement dans les deux sens entre les militants et les instances dirigeantes ; cela suppose, en permanence, l'intervention immédiate et responsable de tous ceux qui composent le MRAP, avec leurs sensibilités, leurs conceptions, leurs sources d'informations diversifiées. L'action d'une organisation telle que la nôtre dont le rayonnement ne cesse de s'étendre à travers toute la France et sur le plan international, ne peut que se fonder sur ce pluralisme démocratique, animé par une volonté commune de vérité, de justice et d'efficacité.

Si le MRAP s'efforce, en toutes circonstances, de « coller » à l'information, il est vrai que l'inverse, l'information ne s'efforce pas toujours de « coller » au MRAP. Nos prises de positions sur les questions d'actualité ont été parfois très insuffisamment reflétées par ce qu'on appelle la « grande presse ». L'assemblée publique au Centre universitaire d'Assas, qui était pourtant un événement de taille, a été (presque) entièrement tue... sans doute parce que les « affrontements » que croyait pouvoir annoncer implicitement un quotidien parisien n'ont pas eu lieu.

Nous avons réappris au Congrès des 8 et 9 mai à quel point les choses bougeaient dans les régions et les comités locaux... et à quel point il était nécessaire qu'elles bougent. Dans le bon sens.

Beaucoup d'entre nous vont partir en vacances. Nous souhaitons à toutes et à tous de bien en profiter, mais de ne pas oublier, sur les lieux de villégiature, que nous sommes aussi des militants antiracistes. Faire connaître le MRAP, le magazine *Différences* aux autres vacanciers peut être une façon de préparer une bonne rentrée.

Les récents événements de Marseille, où certains chauffeurs de taxi ont entrepris des « expéditions punitives » contre la population maghrébine, nous rappellent une réalité que nous devrions emporter dans nos bagages : le racisme, lui, ne prend pas de vacances. ■

Christian BOURKEL

## Le numéro d'été de Différences

- **Les douces nuits du Ramadan...** En France, plus de deux millions de personnes sont concernées. Dans le numéro de juin-juillet de *DIFFERENCES*, le magazine de l'amitié entre les peuples, reportage et confidences du poète algérien Nabile Farès. Français à part entière, ou entièrement à part, ils sont 480 000 à avoir quitté les DOM-TOM pour la métropole. Ils ne sont déjà plus Antillais, Guyanais, Réunionnais, ils se disent *Domiens*. *DIFFERENCES* leur consacre un dossier.
  - **Tours de Sarcelles-Babel.** Cette cité-dortoir de l'après-guerre veut survivre à l'oubli : les 37 nationalités qui y cohabitent s'y essaient, plutôt bien que mal. *DIFFERENCES* les a rencontrées.
  - **Vous avez dit Mondial ?** Sport certes, mais aussi politique, commerce chauvinisme : ombre et soleil dans les stades espagnols. A lire aussi dans *DIFFERENCES*.
- Dans le même numéro : « **Le délire négateur faurissonnien** », une étude éclairante de Pierre-André Taguieff ; « **Quand les Juifs du Pape portaient le chapeau jaune** », évocation historique de René Moulinas ; « **Le désarmement, bonne conscience ou nécessité ?** », débat avec Sean McBride, prix Nobel, Michel Langignon, Antoine Sanguinetti, Alain Joxe.

**DROIT & LIBERTE**  
MOUSSEL DU MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITE ENTRE LES PEUPLES

89, rue Oberkampf, 75011 Paris  
 Téléphone 806.88.00  
 C.C.P. 9239-81 Paris.

Directeur de la publication  
 Albert Lévy

Secrétariat de rédaction  
 Véronique Mortaigne

Comité de rédaction : Jean-Pierre Garcia, Frédéric Maurin, René Mazenod, Robert Pac, Abdelhak Senna, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour, Christian Bourkel.

N° de Commission paritaire : 61013  
 Imprimerie SIRG 249.24.00

PRESIDENT D'HONNEUR : Pierre PARAF  
 PRESIDENT DELEGUE : François GREMY  
 VICE-PRESIDENTS : Charles PALANT, M<sup>re</sup> Georges PAU-LANGEVIN.  
 SECRETAIRE GENERAL : Albert LEVY

COMITE D'HONNEUR : Henri ALLEG, Georges AURIC, Robert BALLANGER, Maurice BÉJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIÈRE, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESSAIRE, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Marie-José CHOMBART de LAUWE, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Pasteur André DUMAS, Jean FERRAT, Pierre GAMARRA, Colette GUILLAUMIN, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HERNAUX, Georges HOURDIN, Albert JACQUARD, Professeur François JACOB, Pierre JOXE, Jean-Pierre KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, Bâtonnier Bernard LASSERRE, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Françoise MALLETT-JORIS, Albert MEMMI, Robert MERLE, Théodore MONOD, Henri NOGUERES, Jean PICART LE DOUX, Gilles PERRAULT, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Armand SALACROU, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean-SURET-CANALE, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOTRE, VERCORS, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Docteur Pierre WERTHEIMER, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

Je m'abonne à droit et liberté

Abonnement d'un an à droit et liberté (40 F). Etranger (70 F). Abonnement de soutien (100 F). CCP 9239-81 Paris.

J'adhère au m.r.a.p.

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 80 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur. Si vous pouvez verser une somme supérieure vous aiderez à accroître davantage l'action et le rayonnement du mrp. Si ce chiffre dépasse vos possibilités toute contribution témoignera de votre participation à la lutte contre le racisme. CCP 14-825-85 Paris.

Nom (en capitale) .....  
 Prénom ..... âge .....  
 Profession .....  
 Adresse .....

**mr ap**

MRAP - 89 rue Oberkampf 75011 Paris - Tél. 806.88.00

# La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972

**La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 a dix ans. A l'occasion de cet anniversaire, le MRAP a organisé, le 19 juin, un colloque au Palais du Luxembourg, où un bilan de son application, de ses effets et de ses limites a été dressé. M<sup>e</sup> Francis Pudlowski, président de la Commission juridique du MRAP, nous parle de cette loi qui, bien que perfectible, reste un instrument efficace de la lutte contre le racisme.**

*Quelle est la place tenue par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 72 dans la lutte contre le racisme ?*

Le racisme n'est pas une idée devant être diffusée et protégée dans le cadre de la liberté d'expression. Il était donc anormal que ses manifestations ne soient réprimées que de manière indirecte ou pas du tout. La loi du premier juillet 72 est, en ce sens, très importante.

Auparavant, un restaurateur qui refusait, par exemple, de servir quelqu'un en raison de sa couleur, n'était susceptible d'être poursuivi qu'en vertu de l'ordonnance de 1945 relative au refus de vente. En ce qui concerne les injures racistes et la diffamation, il existait bien des dispositions dans la loi de 1881 sur la presse, mais elles étaient loin d'être adaptées.

En 1939, il avait été édicté un décret-loi, dit « Décret Marchandeu » réprimant, entre autres, les excitations à la haine raciale. Quelques semaines après le vote des pleins pouvoirs à Pétain, en juillet 40, il a été annulé par le gouvernement de Vichy. Rétabli à la Libération, il s'est révélé parfaitement inefficace.

Il a fallu attendre plus de 30 ans pour qu'il y ait une loi.

Ainsi, des comportements qui, manifestement, troublaient l'ordre public, qui pouvaient engendrer la haine et le mépris en portant atteinte à des intérêts privés et à l'honorabilité des personnes, échappaient à la loi. Les victimes ne pouvaient pas agir, le Procureur de la République non plus, faute de textes spécifiques. Les associations antiracistes étaient démunies sur le plan du Droit, alors que, très souvent, elles suppléent la carence des victimes qui hésitent à engager des actions, soit par peur, soit par manque de connaissances ou de moyens financiers.

Le MRAP a été le principal auteur du projet de loi rédigé pour l'essentiel par Léon Lyon-Caen, à l'époque président du MRAP, et premier président honoraire de la Cour de Cassation.

Pour ses promoteurs, ce texte n'avait pas seulement un but de répression, mais surtout d'éducation. Il signifiait : pouvoir expliquer, à l'occasion d'un procès public, les dangers du racisme, la nécessité du respect du droit à la différence et non pas se venger. En tout cas, cette loi redonne une dignité aux victimes.

*Dans quels cas peut-on utiliser cette loi ?*

Elle réprime les manifestations verbales ou écrites du racisme dans l'offre d'un bien, d'un emploi, d'un service, ainsi que toutes les discriminations en raison de la race, de la nationalité, de la religion, de l'ethnie et, depuis 1975, du sexe, sauf motifs légitimes.

Evidemment, on peut trouver légitime que le ministère de la Justice veuille employer une femme dans une prison de femmes ou que, dans une église, le bedeau soit plutôt catholique que juif. Sur la plainte du MRAP, la Cour d'appel d'Amiens a eu à connaître le cas d'une entreprise de Compiègne dont les offres d'emplois comportaient la mention : « nationalité française ».

Lors du procès, l'employeur avait avancé plusieurs « motifs légitimes » : qu'il allait faire des chantiers en Iran et à St-Cyr-Coëtquidan, que les règles de sécurité étaient rédigées en français...

La Cour n'a évidemment pas considéré ces motifs comme légitimes et a condamné l'employeur.

Certes, on se heurte quelquefois à des problèmes de preuves lorsqu'il n'y a pas de témoins de propos ou d'actes racistes. Peut-être faut-il alors envoyer une lettre recommandée ou aller voir la personne en question avec un militant du MRAP et faire en sorte que la situation discriminatoire soit répétée. Cela ne constitue pas une provocation au délit.

Mais un seul témoin de propos racistes, même proche de la victime, suffit. Il appartient au tribunal de juger de la véracité des faits et de la qualité du témoin.

Je peux donner l'exemple d'un musicien de jazz noir qui s'était vu refuser l'entrée d'un hôtel. Il a cité ses deux impresarios comme témoins. Bien que le gérant de l'établissement ait pu trouver qu'il avait reçu des gens de couleur à d'autres occasions, il a été condamné. Ou bien encore le cas d'un ouvrier algérien injurié par son patron (« Vous, les larbis, quand vous êtes en bande, vous

avez toujours raison »), qui a gagné son procès grâce au témoignage de deux de ses camarades de travail.

Actuellement, les gens, sans savoir ce qu'est exactement la loi, viennent se plaindre auprès de leurs syndicats ou d'organisations humanitaires, qui, en général, leur retransmettent les adresses d'associations antiracistes, comme le MRAP dont le service juridique reçoit plusieurs dizaines de personnes par semaine. On constate un accroissement de ce type de démarche, mais malheureusement, une fois passé le premier mouvement de révolte, les victimes ne poursuivent pas toujours leur action, ne viennent plus aux rendez-vous, se disent que « ça ne sert à rien »...

*La loi est-elle suffisamment appliquée ?*

Un jeune qui fait une bêtise un samedi soir peut passer des mois en prison, voir sa carrière ou sa vie ruinées. D'autres poussent sciemment à la

## Comment se servir de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 ?

### Rappel

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 modifiant certains articles de la loi du 29 juillet 1881 et créant l'art. 416 et l'art. 187.1 du Code pénal a été complétée par les lois du 11 juillet 1975 et du 7 juillet 1977.

Leur ensemble définit et punit les faits qualifiés : injure, diffamation raciales, provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination raciale, le refus d'un bien ou d'un service à raison de l'origine du demandeur, de son appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion.

Ces cinq infractions : injure raciale, diffamation raciale, provocation à la haine, à la violence et à la discrimination raciales, des refus d'un bien, d'un service ou d'un emploi, sont communément appelées des délits de discrimination raciale.

Que peuvent faire les victimes d'une de ces infractions ?

### Remarques importantes

#### ● Délais (prescription)

L'injure raciale, la diffamation raciale et la provocation à la haine raciale ont une durée de prescription très courte. Elle est de trois mois.

Ceci signifie que, si la victime n'engage aucune action en Justice trois mois après le moment de la commission d'une de ces infractions, elle ne peut plus rien faire (il y a extinction de l'action publique).

Par contre, le refus d'un bien ou d'un service entraîne une prescription de trois ans.

#### ● Comment agir en justice ?

Il existe trois types de procédure pour saisir la Justice : la plainte simple, la plainte avec constitution de partie civile et la citation directe.

Le choix d'une de ces formes est fonction, d'une part de la durée de la prescription, et d'autre part des éléments de preuve.

— Pour les délits dont la prescription est

très courte (3 mois), il y a lieu de choisir une des deux dernières formes.

Dans ce cas, le doyen des juges d'instruction ou le président du tribunal saisis fixent une somme appelée consignation. Celle-ci varie entre 200 F et 2 000 F.

Il est préférable dans ce cas, compte tenu de la complexité de la procédure et des délais, de se faire assister d'un avocat.

— Pour les autres délits dont la prescription est de trois ans, il est préférable de choisir la première forme.

Pour cela, la victime adressera au procureur de la République du Tribunal de Grande Instance le plus proche, à la gendarmerie ou au commissariat de son quartier, une plainte (nom, prénom, date de naissance, nationalité et domicile, puis une narration des faits ; terminer celle-ci par : « Je porte plainte pour refus d'un bien ou d'un service » ; la formule de politesse, datée et signée).

Elle est gratuite. Cependant, si elle est envoyée par les PTT, il ne faut pas oublier de mettre un timbre.

#### ● La preuve

En matière de discrimination raciale, la preuve est souvent difficile à apporter. Mais le principe est la liberté de la preuve, donc elle pourra se faire par tous moyens : écrits, témoignages, etc.

### Interventions du MRAP

Conformément à l'article 2.1 du code de procédure pénale, le MRAP peut engager une action en justice aux lieux et places des victimes chaque fois que le délit est un de ceux énoncés plus haut.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'injures ou de diffamation raciales, il faut en plus une autorisation spéciale de la victime.

Les comités locaux qui n'ont pas cinq ans d'existence au moment de la commission de l'infraction ne peuvent engager une action en Justice ; le B.N. du MRAP peut le faire à leur place.

M<sup>e</sup> Elimane KANE

## Ils étaient au colloque

Le colloque organisé par le MRAP s'est tenu samedi 19 juin.

Quatre thèmes ont été appréhendés, sous la présidence, successivement, de Mme **Laure Perrin**, magistrat, et de M<sup>e</sup> **George Pau-Langevin**, vice-présidente du MRAP.

**Albert Lévy**, secrétaire général, fit une présentation historique de la Loi.

M<sup>e</sup> **Francis Pudlowski**, avocat au Barreau de Paris, dressa le bilan de la jurisprudence concernant les délits qui relèvent de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, c'est-à-dire la provocation à la haine, à la discrimination ou à la violence raciste, la diffamation et les injures raciales.

L'après-midi, **Jacqueline Costa-Lascoux** chargée de recherches au CNRS, présenta l'autre aspect de la Loi de 1972, qui concerne les discriminations racistes dans l'offre d'un bien, d'un service ou d'un emploi.

Le Bâtonnier **Louis Pettili** élargit aux aspects internationaux l'action juridique contre le racisme.

A cette occasion, Mme **Edith Buch**, de la Ligue Belge pour la Défense des Droits de l'Homme, expliqua l'expérience de son pays, où une loi contre le racisme, comparable à celle de France, a été votée récemment.

Maître **Andrew Nicol**, avocat au barreau de Londres, était également venu en France pour faire un exposé sur les manifestations et la répression du racisme en Grande-Bretagne.

Les conclusions du colloque furent tirées par M<sup>e</sup> **Manfred Imerglik**.

De nombreuses personnalités étaient présentes à ce colloque. Ainsi pouvons-nous remercier M. **Pierre Lyon-Caen**, qui représentait M. Robert Badinter, Garde des Sceaux; M. **Christlan N'Guyen**, représentant de Mme Nicole Questiaux, ministre de la Solidarité Nationale; M. **Roland Kessous**, représentant M. Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur; M. **Dubigovoy**, représentant M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M.

D'autre part, le Procureur Général auprès de la Cour d'Appel de Paris s'était fait représenter, et l'on notait la présence d'un Procureur adjoint de la République du Tribunal de Paris et d'un substitut de la 4<sup>e</sup> section du Parquet de Paris (chargée des délits relevant de la Loi de 1972).

Signalons également la présence des personnalités suivantes: M. **Gérard Lyon-Caen**, professeur à la Faculté de Droit, M<sup>e</sup> **Andrée Francisl**, représentant l'A.F.A.S.P.A. (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique); M. **Jacques Rihs**, de «Droit et Démocratie»; M. **Pierre Toulat**, de la Commission Française Justice et Paix; M. **Jean-Jacques Curiel**, Président de la Commission des Droits de l'Homme du Parti Radical; M. **Alain Saillens**, de l'association Henri-Curiel.

Le Syndicat de la Magistrature était représenté par **Hélène Imerglik**, la J.O.C. par **Christlan Kcassou**, la Fédération des personnels pénitentiaires C.G.T. par **Almé Pastre**.

D'autre part, le MRAP a reçu de nombreux messages d'excuses et d'amitié: du secrétariat général du Conseil de l'Europe, de **Michel Rocard**, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, de **Louis Mermaz**, président de l'Assemblée Nationale, de **Michel de La Fournière**, secrétaire national aux Droits de l'Homme et aux Libertés du Parti socialiste.

De nombreux sénateurs et députés avaient également adressé des messages de soutien, ainsi que M. **René Plevin**, ministre de la Justice lors du vote de la Loi. ■

haine ou à la violence, alors que, compte tenu des fonctions qu'ils occupent, directeur de journal par exemple, leurs propos ont un impact très large. Ceux-là sont condamnés à des peines relativement faibles.

Cela veut dire concrètement que les magistrats ne reconnaissent pas toujours vraiment la gravité des délits racistes et les assimilent, par la faiblesse des sanctions prononcées, à des infractions au code de la route.

Il ne s'agit évidemment pas de mettre tout le monde en prison mais d'infliger des amendes dissuasives. A l'heure actuelle, des journaux, par exemple, sont condamnés à des peines facilement imputables aux frais généraux.

En général, le tribunal de Paris inflige des amendes de 1 500 à 3 000 francs, sauf quand il y a une grande émotion de l'opinion publique, comme dans les affaires Faurisson ou Frédriksen.

Les dommages et intérêts sont souvent peu élevés, à quelques exceptions près: 30 000 F alloués à la LICRA lors de la réédition de «Mein Kampf»; sensiblement la même chose à Strasbourg, où le MRAP et la Ligue des Droits de l'Homme avaient porté plainte contre un journal pro-nazi, dont le rédacteur en chef a d'ailleurs refusé de s'exprimer en français. Il a demandé un interprète à la barre.

A ce sujet, si nous n'étions pas là, rien ne serait fait contre les propos racistes dans des journaux ou dans des tracts tirés à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires.

Ces délits sont réprimés par la loi sur la presse de 1881. Mais la prescription est de trois mois et les militants l'ignorent trop souvent. Or, lorsqu'une plainte est déposée entre les mains du Procureur de la République, il lui appartient de décider de l'opportunité de poursuivre ou non. S'il s'y refuse, nous sommes obligés de nous constituer partie civile. Un juge d'instruction est désigné et ces démarches nous obligent à mobiliser une certaine somme d'argent d'avance à titre de provision. Cela coûte très cher. Dans le cas des délits de presse, les magistrats semblaient, jusqu'à présent, considérer souvent qu'il s'agit là d'une libre expression d'idées.

En résumé, la loi est relativement sévère, mais les magistrats pas assez, même lorsqu'il s'agit de délinquants récidivistes.

Dans le cas des fonctionnaires, par exemple, les textes n'ont jamais été appliqués à notre connaissance. Aucun directeur d'ANPE n'a été condamné pour avoir transmis des offres discriminatoires et ce malgré les multiples plaintes déposées par le MRAP (Bordeaux, Paris, Lyon, Grenoble).

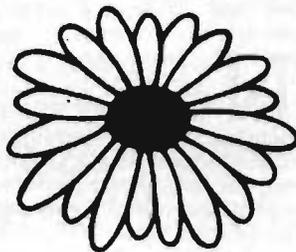
Quelles sont, d'après vous, les lacunes de cette loi?

La grosse lacune de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 72 est de ne pas réprimer les violences racistes comme, par exemple, l'attentat de la rue Copernic ou de la mosquée de Romans. Or, les attentats et les autres violences racistes restent extrêmement nombreux en France et c'est justement quand le racisme se manifeste de la façon la plus virulente que nous ne pouvons pas intervenir au plan judiciaire. C'est illogique et grave.

Nous avons écrit à ce sujet au ministre de la Justice, Robert Badinter. Il nous a répondu que la question était étudiée par ses services. Nous espérons qu'une loi sera rapidement votée, d'autant plus que cela nous apparaît conforme à la convention de l'ONU de 1966 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. D'autre part, nous espérons que le recours à la Commission européenne des Droits de l'Homme, désormais possible grâce au nouveau gouvernement, pourra pallier les autres insuffisances de la loi.

En effet, lorsqu'on estime qu'un droit fondamental protégé par la Convention internationale de sauvegarde des Droits de l'Homme a été violé, et lorsque tous les recours de Droit interne auront été épuisés, il y aura possibilité de saisie directe. On pourrait envisager une telle procédure dans le cas des offres discriminatoires dans les ANPE.

C'est une manière d'exercer une pression sur l'Etat national, en faisant connaître aux autres pays les lacunes de sa juridiction. Cela peut amener un débat et, même si parfois nous perdons en droit, notre but est bien d'arriver à ce que les pratiques changent. ■



maillots de bain

**bilytis**  
PARIS

**Différences**  
MENSUEL, CRÉÉ PAR LE MOUVEMENT CONTRE LE RACISME À PARIS  
L'AMITIÉ ENTRE LES PEUPLES 69 R. GOSSELANGE 75011 PARIS  
SANS COTIS / TAR 100F / ANCIENS 75F / TAR À L'ÉTRANGER 110F  
Je m'abonne: 1 AN 400F ..... 2 ANS 750F ..... 3 ANS 1100F  
NOM A. PRENOM ..... COINTEMENT .....  
RUE A. NUMERO ..... C.P. .....  
CIT. JOURN. CHEQUE DE ..... F.

## Le procès Faurisson

suite de la p.2

Ces supporters de l'ultra-gauche ajoutent: «*Nous ne sommes pas des amis de Faurisson, mais nous ne voulons plus croire sans vérifier, nous combattons pour l'objectivité et la vérité*». Faurisson a eu l'habileté de dire que le peuple palestinien avait été aussi victime de cette manipulation. Cette référence n'est pas innocente. Il est vrai que l'Etat d'Israël exerce à l'égard du peuple palestinien une politique que pour ma part je désapprouve totalement.

**D. et L. : Selon vous, il s'agit là d'un phénomène potentiellement dangereux ?**

**R.R. :** Ce n'est pas la première fois qu'un tel procès a lieu en France, il y a eu les procès Frédriksen, Henri-Robert Petit, «Minute»... Nous assistons en ce moment à une montée régulière de ces idées. Pour nous, il ne s'agit pas d'un combat d'arrière-garde intenté à quelques fanatiques.

Dans la jeune génération, qui a vu des systèmes de valeur s'effondrer, — nous avons des expériences douloureuses sur le siècle —, ces thèses sont de nature à semer le doute.

**B.R. :** Pour nous, il ne peut pas y avoir de débat «académique» sur l'existence des chambres à gaz. Il faut préserver la mémoire, et non privilégier le «savoir» livresque.

**B.R. :** Ce que dit Faurisson, ce qu'il a dans la tête nous est indifférent. Il a tenu des propos antisémites classiques. Il fallait que cela soit dit clairement par une décision de Justice. A l'occasion du procès, j'ai relu Orwell. La question qu'il pose: «*Où les faits vivent-ils d'abord, si ce n'est dans la mémoire des hommes?*», est toujours actuelle. ■

Propos recueillis par Véronique Mortaigne et Martine Mehl

## En marge du Congrès:

# Du côté des comités

**Profitant de leur présence au Congrès, D. et L. a interrogé quelques représentants des comités locaux sur leurs activités quotidiennes au sein du MRAP, leurs préoccupations et leurs soucis d'avenir. En voici trois, venus d'Angoulême, Digne et Paris-centre.**

Alpes de Haute-Provence :

### Baptême du feu

Gilbert Giraud (Digne)

**N**OUS AVONS DÉPOSÉ nos statuts une semaine avant le Congrès. La formation de notre comité souligne le problème des adhérents isolés qui peuvent le rester pendant des années.

Alors, voilà : j'ai écrit une lettre à Paris et il se trouve qu'on a eu la bonne idée de la publier dans Droit et Liberté. Sur ce, une adhérente du MRAP de Sisteron l'a lue et y a vu mon nom. Elle a cherché dans le bottin et m'a téléphoné. On s'est retrouvés à deux.

Je savais qu'à Digne, il y avait un autre type, je suis allé le chercher, on était trois.

La camarade de Sisteron, qui avait déjà essayé de monter un comité local l'année dernière, sans succès, avait d'autres adresses et ainsi de suite. Avant l'affaire de l'agression raciste de Sisteron, nous étions déjà quatorze. Mais comme à ce sujet, nous avons mené un certain nombre d'actions, les effectifs grossissent.

Il faut dire que cette affaire a été un sacré baptême du feu ! Une nouvelle boîte de nuit s'est ouverte à Sisteron et emploie des videurs, des jeunes qui « aiment bien l'action ». Dans une fête de village, comme il y en a beaucoup quand les beaux jours reviennent, ils sont passés près d'un groupe de fils de harkis en disant : « Ce soir, on va manger du raton ».

L'affaire aurait pu s'arrêter là. Mais, vers une heure du matin, une voiture est venue dans le quartier Beaulieu, où vivent de nombreuses familles maghrébines, avec à son bord des hommes armés de carabines 22 long rifle.

Chez nous, dans le midi, le soir, en reste tard dehors. A Paris, c'est dans les cafés, là-bas c'est sur les places. Ils ont tiré dans le tas. Il y avait des femmes et des enfants. Il y a eu quatre blessés.

Pour le 8 mai, nous avons organisé, avec le Comité des jeunes de Beaulieu, une manifestation : sur une ville de 8 000 habitants, 800 personnes se sont déplacées.

C'est un grand pas d'autant plus que, comme il a été dit lors du Congrès, il est difficile de pénétrer les milieux immigrés. En plus, le 8 mai était une date symbolique à deux titres puisque c'est aussi l'anniversaire de la répression de Sétif, en Algérie, qui a fait des milliers de morts.

Nous avons aussi organisé la défense juridique des victimes et puis le 5 juin, un couscous avec 200 personnes !

Le comité a bien démarré, il faut l'étoffer. Et, à l'avenir, vous entendrez parler de nous » ■

Paris-Centre :

### Concerts en plein-air

Amri - musicien du groupe Djerba

**P**ERSONNELLEMENT, les actions qui m'ont le plus marqué depuis que je suis au comité, c'est d'abord l'attentat de la rue Copernic et maintenant l'affaire du tract « mon cher Mustafa » distribué et placardé à Beaubourg.

Nous avons fait un contre-tract, alerté les syndicats, écrit au maire de Paris, aux députés, au ministre de la Justice, etc. Sinon, eh bien ! il y a les ventes de Différences sur les marchés et l'action culturelle, mais à vrai dire, tout est culturel dès qu'il s'agit d'informer les gens.

Souvent, mon groupe (Djerba) fait des petits concerts en plein air au nom du MRAP, sur l'esplanade Beaubourg, car c'est un lieu très fré-

quenté où les gens viennent s'informer, se cultiver. Alors, on met un panneau MRAP, des badges, les pétitions anti-apartheid, par exemple.

La réaction des gens ? Bonne quand ils sont motivés, sinon c'est l'indifférence. Certains essaient de provoquer, mais avec un peu de technique, on arrive à les calmer. En fait, il s'agit d'expliquer ce que nous faisons et de nous présenter tels que nous sommes. D'abord, nous ne sommes pas violents.

Le plus difficile ? Arriver à convaincre les gens que le racisme tue, donc qu'il faut le faire disparaître. On est parfois au creux de la vague, mais l'essentiel c'est d'agir. Des moyens, on en manque, mais on ne peut pas se plaindre. A nous de faire nos badges, d'organiser nos actions...

Le problème actuel est peut-être le manque de mobilisation, mais on peut comprendre car la période comporte beaucoup de changements. On pense que, le gouvernement étant de gauche, les choses vont s'arranger d'elles-mêmes. Or, il ne faut pas abandonner car on peut être de gauche et mal informé » ■

Angoulême

### Agriculture et éducation

Jean-Paul Métayer

**N**OTRE COMITÉ s'est créé le 21 mars 81. Au départ, nous étions quelques adhérents isolés. Après l'attentat de la rue Copernic, une manifestation a été organisée par les syndicats. Nous y étions, car la plupart de ceux qui sont à l'origine de la création du MRAP à Angoulême ont des responsabilités syndicales par ailleurs. Nous avons déjà décidé, peu de temps auparavant, de nous affirmer en tant que MRAP. Mais là, nous en avons discuté plus en détail et nous avons commencé à fonctionner quelques mois plus tard. A l'heure actuelle, nous sommes une centaine d'adhérents et notre objectif est d'arriver à 150 à la fin de l'année.

En Charente, le racisme n'est pas très spectaculaire, mais dans le quotidien, il y a beaucoup de Dupont-la-Joie. D'abord, nous avons pour but de nous faire connaître au maximum et nous participons aux fêtes des partis politiques de gauche et des syndicats, y compris le MODEF, le syndicat agricole.

D'ailleurs, cette dernière expérience a été très enrichissante car nous touchons en général peu au domaine agricole, et positive car nous avons été très bien acceptés. Cela n'est pas à négliger puisque, dans la région de Cognac, de nombreux travailleurs immigrés sont employés pendant les vendanges.

Nous avons mené aussi des actions avec les réfugiés chiliens, bien que cela déborde un peu du champ d'action du MRAP. Nous l'avons envisagé sous l'angle de l'amitié entre les peuples et de la lutte contre le fascisme.

En réalité, nous avons bénéficié d'une certaine reconnaissance locale, de la mairie socialiste, des syndicats... A chaque fois qu'il se déroule une manifestation culturelle, le MRAP est invité, pour le salon international de la BD, pour le Festival de jazz...

D'autre part, nous avons fondé une antenne à Cognac. Matériellement et géographiquement, il était difficile, pour les militants de cette ville, de se déplacer à chaque réunion. Depuis, des actions ont été menées localement : à Noël, participation à l'animation des rues piétonnes, puis une exposition dans une librairie, etc.

Donc, en un an, le MRAP a acquis une certaine notoriété dans toute la région. D'ailleurs, un an après Copernic, la manifestation commémorative a été appelée par le MRAP. Des associations

d'anciens combattants y sont venues, cela veut dire que l'on nous prend au sérieux, y compris dans la presse locale, Sud-Ouest et La Charente Libre, dont le rédacteur en chef, ancien secrétaire de la Ligue des Droits de l'homme, est membre du MRAP. Autre fait important, nous avons vraiment réussi à expliquer le pluralisme au sein du Bureau, aux niveaux socio-professionnel, ethnique et politique ».

Un jeune immigré membre du comité local poursuit : « A ce sujet, je pense que les immigrés de la « deuxième génération » sont assez mal représentés au plan national. Moi, en tant que fils d'immigrés, j'arrive à faire prendre conscience aux autres de l'utilité du MRAP. Mais, pour ça, il faut toujours un type de la « deuxième génération » qui émerge. Sinon, on apparaît comme la petite sœur des pauvres qui veut soulager sa conscience en passant la main dans le dos des autres.

A mon avis, pour qu'un jeune de la « deuxième génération » soit intégré, il faut qu'il soit régulier face à la loi et que, d'autre part, il puisse avoir la possibilité d'acquiescer un bagage scolaire. Et là, alors... A Angoulême, le pourcentage d'échecs scolaires est très élevé parmi les Maghrébins. La plupart vont au collège technique. Nous voudrions commencer à travailler avec les instituteurs, les animateurs, etc. D'autre part, la chasse au faciès continue. Même si les directives ont changé, certains font du travail de taupe. A la rentrée, nous projetons de faire une fête à l'amitié entre les peuples, comme à Limoges car, quand on lui donne un certain contenu, la lutte c'est aussi la fête » ■

Ajaccio :

## Double meurtre

**Le 24 mai, Omar Arai et Messaoud Ferchichi, tous deux d'origine maghrébine, sont abattus à coups de fusil de chasse, en plein cœur d'Ajaccio. Lors du rassemblement organisé par le comité local du MRAP, le 2 juin, sa secrétaire, Pierrette Orsini, victime par ailleurs de nombreuses menaces et intimidations depuis le 24 mai, a expliqué comment ce double assassinat était le résultat d'une situation ancienne en Corse.**

**S**E DEMANDER si la population d'Ajaccio est ou n'est pas raciste est un faux problème. On n'est pas, à Ajaccio, plus ou moins raciste qu'ailleurs, simplement ici sont réunies toutes les causes qui font naître le racisme : des conditions de travail, de vie et de logement lamentables pour les immigrés...

Ceux qui justifient le racisme en prétendant que la communauté immigrée est incapable de s'intégrer parce que trop différente, ne croient pas que cette population s'intégrerait mieux parmi nous si on l'accueillait dans la ville au lieu de la rejeter dans les bidonvilles de la périphérie, de lui refuser l'accès à des logements décentes ou de lui interdire l'entrée des cafés ? Et ce que nous avançons là, nous pouvons le prouver : tous les immigrés qui sont là, ce soir, peuvent en témoigner et nous avons été nous-mêmes témoins de ces refus à plusieurs reprises.

Et pourtant, la loi contre le racisme de 1972 condamne cela très clairement. Pourquoi n'est-elle pas appliquée ? La police est-elle enfin prête à prendre en considération les plaintes des immigrés ?

La Justice est-elle prête à condamner tous ceux qui refusent d'appliquer la loi ? Ou bien considère-t-on que la loi est faite pour tous, sauf pour les immigrés ?...

Aujourd'hui, des travailleurs immigrés se demandent s'ils ne seront pas la prochaine victime de ceux qui, froidement, aveuglément, bêtement, ont tué deux hommes dans la rue sans autre raison que leur appartenance ethnique. Il faut que cela change. Ce sont les assassins qui doivent avoir peur, pas leurs victimes... » ■

## Khenchela : le charnier

**D**EPUIS LE 9 FÉVRIER 1982 près d'un millier de cadavres atrocement mutilés ont été déterrés à Khenchela, dans les Aurès. Il est établi qu'il s'agit des victimes — hommes, femmes et enfants — de tortures pratiquées par les militaires français entre 1956 et 1962. Ce charnier, tout en étant le plus important, n'est pas le premier que l'on découvre en Algérie.

Des pratiques qu'aujourd'hui tous les pays démocratiques, dont le nôtre, condamnent avec la plus grande vigueur, où qu'elles se passent, de telles pratiques, la France les a connues dans son passé récent. Un silence pudique les recouvre et une loi d'amnistie protège leurs auteurs.

Ce n'est pas attaquer l'honneur de l'armée française — c'est au contraire le défendre — que de réclamer que toute la lumière soit faite sur les tortures pratiquées par certains pendant la guerre d'Algérie. L'amitié franco-algérienne ne peut se construire que sur un respect mutuel total et l'éclaircissement de ces crimes en fait partie.

Un grand nombre de travailleurs algériens vivent aujourd'hui en France. L'exploitation et les discriminations dont ils sont encore trop souvent les victimes ne sont pas sans rapport avec le passé colonial de la France. Pour de nombreux Français, le mépris d'aujourd'hui est lié au mépris d'hier, ce mépris qui a conduit à la guerre avec son cortège d'atrocités.

Il est important que les jeunes générations apprennent quels sont les mécanismes et les justifications qui conduisent aux guerres coloniales, à l'asservissement des peuples et à leur oppression.

Il faut qu'elles apprennent que, trop souvent, les oppressions anciennes se perpétuent sur le sol même de notre pays par un racisme quotidien contre toutes les populations hier encore colonisées, et notamment contre les travailleurs algériens.

Ce n'est que par une sensibilisation globale de l'opinion aux problèmes du colonialisme et des méthodes qui l'accompagnent inévitablement, que nous parviendrons à comprendre les souffrances d'un peuple, à respecter ce peuple lui-même. L'amitié est à ce prix. ■

## CARNET

### Nos deuils

Nous avons appris avec émotion le décès, à l'âge de 90 ans, du professeur **Pierre Wertheimer**, membre du Comité d'Honneur du MRAP depuis sa création. Membre de l'Académie de Médecine, commandeur de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1914-18, ce grand chirurgien lyonnais était aussi un homme de cœur, qui soutenait totalement l'action de notre Mouvement.

**Jean Wiener**, qui vient de mourir à l'âge de 86 ans, alliait le talent d'un brillant musicien-compositeur et interprète, à la générosité humaine : l'un et l'autre lui valaient admiration et amitié. Il avait, à maintes reprises, témoigné de son adhésion à la cause que nous défendons en participant à des galas du MRAP en apportant à nos campagnes le soutien de son grand prestige.

## A Houilles (Yvelines)

### Entre bitume et béton...

**A**HOUILLES, dans les Yvelines, s'est ouverte il y a 6 ans, une cité de transit, après destruction de mini-bidonvilles : la Cité La Vaudoire. Aujourd'hui, ce bloc d'immeubles déjà vétustes, constitue un véritable ghetto, dans une zone industrielle, sur l'emplacement d'une usine, coincé entre une entreprise métallurgique et un entrepôt ; sans le moindre soupçon de verdure, sans aire de jeux, rien — que le bitume et le béton. Là survivent 700 personnes : 72 familles et 450 enfants, à 99 % d'origine algérienne.

En face, un quartier résidentiel de classe moyenne, avec habitat pavillonnaire et une petite cité en copropriété. Dès le début, beaucoup d'habitants du quartier, manipulés par des personnages douteux, ont rejeté, avec des arguments racistes, la population immigrée. De plus, les pouvoirs publics, de même que la société de gérance, n'ont alors rien fait pour améliorer la situation.

La conséquence inévitable est la situation actuelle :

— la population du quartier, dans sa grande majorité, réagit avec crainte et violence contre les habitants de La Vaudoire : propos racistes, autodéfense (armes, chiens), harcèlement des autorités, etc. ;

— délinquance parfois grave chez beaucoup de jeunes, voire très jeunes de La Vaudoire : déprédations, vols, drogue, prostitution, agressions... ;

— divisions graves, craintes, conflits entre les immigrés : jeunes contre vieux, délinquants contre honnêtes gens...

A tout moment, un drame peut éclater : règlement de compte dans la cité, crime d'autodéfense... Il faut déplorer qu'à aucun niveau : municipal, préfectoral, régional, on n'ait pris jusqu'à présent de mesures valables pour atténuer les problèmes. On a même parfois découragé les tentatives de quelques jeunes Maghrébins pour animer la cité : troupe théâtrale, création d'une amicale des locataires. Toutefois, il faut souligner que ces pouvoirs publics ne sont pas responsables de la création de la Cité imposée par l'ancien régime.

### Délinquance, autodéfense, racisme : un engrenage dangereux

La tension est maintenant devenue telle que la police ne peut plus pénétrer dans la cité avec de faibles effectifs (elle paie aussi les traditionnelles interventions « musclées » des années précédentes) : le 21 avril dernier, une opération de contrôle a été effectuée par le commissariat local avec le renfort de 150 CRS. (Cependant, le personnel social entre sans difficultés à La Vaudoire).

Depuis, les pouvoirs publics semblent prendre conscience de la gravité des faits : on envisage la destruction d'un des immeubles

pour en faire un espace vert, des animateurs professionnels et en nombre suffisant seraient nommés (actuellement un seul animateur non diplômé, à bout de nerfs, face aux 450 enfants et adolescents, de plus mal accepté).

C'est dans ce contexte que le Comité de Soutien aux Travailleurs Immigrés de Houilles-Carrières-Sartrouville, créé il y a plusieurs années, animé surtout par le MRAP et l'ASTI, s'efforce d'agir. Le député de la circonscription, M. Jean Le Gars, lui apporte son soutien efficace.

Le comité s'est fixé pour buts immédiats et urgents de dédramatiser la situation et de chercher et réclamer les moyens d'animation, de soutien social, etc. Autre tâche importante : prendre contact avec les représentants locaux ou départementaux (maire, assistantes sociales, police, préfet, société de gérance, juge des enfants, etc.) et examiner les retombées scolaires.

Voilà, brièvement exposée, la situation grave, explosive de la cité La Vaudoire à Houilles, héritée du précédent pouvoir, lequel cherche aujourd'hui à utiliser les conséquences de ses propres comportements (la presse locale à sensation : « Parisien Libéré », « Courrier des Yvelines », a exploité honteusement la situation). ■

**Claude RICHARD**  
Président départemental  
et du Comité local de  
Sartrouville-Houilles

## Résolution adoptée au congrès sur le champ d'action du MRAP

Dans le dernier numéro de **Droit et Liberté**, nous avons publié par erreur le projet de résolution sur le champ d'action du MRAP soumis au Congrès au lieu du texte définitif tel qu'il a été adopté. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser. Ils trouveront ci-après le texte réel, légèrement différent du projet.

### I. Racisme

Faut-il élargir le concept de « racisme » et étendre notre lutte à toutes les discriminations ?

Comme l'a montré le colloque « Expression et répression des différences », il existe des **traits communs** à tous les types de discrimination.

Toutefois, il est apparu que le concept de **racisme** tel qu'il est défini dans les documents de l'ONU, garde une **spécificité**, en particulier par le fait qu'il frappe des groupes historiquement constitués qui se perpétuent au fil des générations. C'est le **combat contre le racisme** qui fait la raison

d'être du MRAP depuis plus de 30 ans et assure **toujours** la spécificité de notre Mouvement.

D'autre part, certaines luttes peuvent nous entraîner dans des voies qui seraient préjudiciables à l'unité du Mouvement.

En conclusion, il semble logique et réaliste de maintenir les **objectifs** du MRAP dans la ligne qui était la nôtre, étant entendu que nous **sommes sensibilisés** à toute forme de discrimination.

### II. Amitié entre les peuples

Dès le départ de notre Mouvement, les mots « **pour la Paix** » ont été ajoutés à ceux « **contre le racisme et l'antisémitisme** », non comme un objectif différent, mais comme la face **positive** de notre combat : **lutter contre les racismes, c'est travailler pour la Paix.**

Les mots « **amitié entre les peuples** » substitués à celui de **paix** expriment notre idée de manière plus compréhensive encore mais sans modifier notre caractère propre qui demeurerait essentiellement le soutien de tous les peuples opprimés sur une base raciste ou ethno-culturelle.

Etendre nos objectifs à la défense de tous les peuples opprimés ou en lutte pour leur liberté nous obligerait à nous prononcer sur le régime et la situation politique de nombreux pays, au risque de diviser notre Mouvement soit sur le fond, soit sur l'opportunité ou les modalités de l'intervention.

Le travail doit commencer sur notre propre sol,

- en éclairant l'opinion publique au cours d'actions diversifiées ;
- en l'invitant à pratiquer effectivement la fraternité.

En ce qui concerne les relations internationales, nous faisons nôtre l'invitation de François Grémy à toujours distinguer peuples et gouvernements. ■

### Précision

Dans la liste de personnalités présentes au congrès, une erreur s'est glissée concernant la fonction de **M. Albert DAUM**, qui est secrétaire national du S.N.E.S.

## Le gagnant

Le premier tirage des Bons de Soutien a eu lieu. Le gagnant est le n° 391 088. C'est à Mme **Anna Derioz, de Villeneuve-les-Avignon**, qu'est attribué le séjour de deux semaines en Grèce pour deux personnes.

Le second tirage aura lieu le 8 décembre 1982.

## A la faculté de droit d'Assas, le 11 juin 1982 Le droit à la libre expression

### Fallait-il tolérer encore l'intolérance de quelques poignées d'agitateurs d'extrême-droite ? Ou tenter d'ouvrir une brèche pour que la liberté d'expression puisse enfin avoir cours ?

**L**E GRAND AMPHITHÉÂTRE du centre universitaire Assas a connu, ce soir-là, une effervescence peu habituelle. Non pas que cette faculté de Droit parisienne n'ait point vécu d'heures plus chaudes. Depuis plus de dix ans, la simple évocation de son nom provoquait un réflexe pavlovien : Assas-fascistes.

En organisant, le 11 juin, un meeting en faveur de la liberté d'expression et contre tous les racismes là où la pluralité des opinions était considérée comme un crime de lèse-majesté, le MRAP, l'Association Henri Curriel et la Ligue des Droits de l'Homme ont créé l'événement.

Rien dans l'attitude des pouvoirs publics, avant le 10 mai, n'avait laissé entrevoir la possibilité d'une ouverture. Ainsi, au lendemain de Copernic, une demande de salle formulée par les trois associations organisatrices avait été rejetée.

Mais, le soir du 11 juin, rendez-vous était pris au 90 rue d'Assas. La façade noire, lourde, malgré la conception récente de l'immeuble, les panneaux d'affichage dans le hall d'entrée, indiquent d'emblée l'ambiance du lieu.

Entre l'affiche du Cercle Jacques Bainville, un appendice de l'Action Française qui, en fidèle royaliste, appelle à un hommage à Jeanne d'Arc, et celle des Etudiants Catholiques Français, représentant un fœtus (Faut-il le tuer ?), trône le panneau de l'UNI-inter, écrit au propre pour la circonstance, qui appelle à l'unité « contre la prise en main de la jeunesse par les marxistes, et l'utopie collectiviste ». Pas spécialement progressiste, Assas !

### Trois cents agressions impunies

Ce centre universitaire possède un « plus » par rapport aux autres facultés de Droit, déjà plus conservatrices que les autres : la pratique du coup de main. D'Ordre Nouveau au Groupe d'Action Jeunesse en passant par le Groupe Union Droite et le Groupe Union Défense (GUD), un seul dénominateur commun : la matraque.

Aucune innovation idéologique dans ces groupements issus en droite ligne du PFN (Parti des Forces Nouvelles) ou du Front National. Selon Jean-Marc Théolleyre (1), le « militant-type » de ce genre d'organisations « poursuit d'assez imprécises études... et avec beaucoup d'ardeur des stages qui lui permettront de devenir capitaine de réserve », donc de se retremper dans une atmosphère militaire. « Il aime tout ce qui peut rappeler l'époque nazie... Il se reconnaît, il se proclame raciste car il est évident que la race blanche a fait le monde ».

(1) « Les néo-nazis », Editions Temps actuels.

Moulinets de « nutchaki » japonais, distributions de tracts musclés, dès 1969 le GUD se constitue un fief à Assas et le protège coûte que coûte. En 1974, lorsque se forme un « Comité de lutte » d'étudiants antifascistes, c'est secrètement, par peur des représailles. L'UNEF qui, à chaque élection universitaire, obtient une majorité de votes, n'y a aucune représentation.

Au 4<sup>e</sup> étage, où chaque syndicat étudiant stocke sa documentation, le GUD entrepose... des barres de fer.

Assas reste une forteresse difficilement pénétrable tant que « les nazillons » (le mot est de Simone Veil) bénéficient d'une certaine protection officielle.

Le meeting du 11 juin marque symboliquement l'ouverture d'une brèche dans une situation intolérable. C'est ce que soulignèrent les différents intervenants devant une salle aux trois-quarts pleine, tandis qu'au dehors service d'ordre et appariteurs musclés veillaient à la bonne tenue du meeting.

Le professeur Albert Jacquard réaffirme qu'il « n'y a pas de pire racisme que celui qui s'appuie sur la science » et que, pour y remédier, le ministre de la Recherche et de la Technologie, Jean-Pierre Chevènement, a décidé de constituer des groupes universitaires d'études sur le racisme.

Après avoir souligné que l'action des trois organisations présentes ne peut que s'appuyer sur la liberté d'expression, Henri Noguères, président de la Ligue des Droits de l'Homme, récuse le terme de « néo »-nazis. « Ils sont

toujours les mêmes, les buts qu'ils poursuivent aussi ».

Albert Lévy, secrétaire général du MRAP, rappelle que trois cents agressions sont restées impunies dans les quatre dernières années du précédent septennat. « Nous souhaitons que les enquêtes sur les crimes du passé, trop longtemps interrompues, soient reprises avec une ferme volonté d'aboutir. Les pistes ne manquent pas pour peu qu'on veuille bien chercher dans ces milieux connus où se mêlent plastiqueurs à tout faire, truands de droit commun, agresseurs d'immigrés, hommes de mains de la politique et du patronat ».

Après avoir énuméré les dix commandements du raciste (je suis le plus fort, le plus beau, de race pure, etc.) « auxquels certains en ajoutent un onzième : quand j'entends parler de différence, je sors mon casque et ma matraque », Albert Lévy poursuit : « Les criminels, les provocateurs trouveront toujours en face d'eux le MRAP, mobilisant l'opinion pour

### Ils étaient à Assas

Par leur présence et leurs messages, nombre de personnalités et d'organisations ont tenu à exprimer leur soutien au meeting d'Assas.

Dans la salle, nous avons noté la présence d'universitaires parmi lesquels Marie-José et Paul-Henri Chombart de Lauwe, Marianne Debouzy, Pierre Albert, Jean Dresch. Par ailleurs, Laurence Lentin, Jean-Paul Mathieu, Jean-Pierre Kahane, ainsi qu'Henri Fauré, président d'honneur de la Ligue de l'Enseignement, s'étaient excusés.

Présence aussi de délégations syndicales : celles de la C.G.T. (avec un message de Gérard Gaumé, secrétaire confédéral), de la C.F.D.T., de la F.E.N. (message de M. Le Tondurier), du S.N.E.S. (Albert Daum), du S.N.E.Sup, du S.G.E.N.-C.F.D.T. (Geneviève Petiot, Danièle Sauviat), de la Fédération Autonome des Syndicats de Police, de l'U.N.E.F., de l'U.N.E.F.-I.D.

La délégation du P.S. était conduite par Michel de la Fournière, secrétaire national ; celle du P.C.F. était composée d'Henri Meillat, président du groupe communiste à l'Hôtel de Ville, et Noëlle Guilbon, conseiller de Paris, avec un message de Gaston Plissonnier, secrétaire du Comité central ; étaient également représentés la L.C.R., le P.C.M.L., les Jeunes socialistes, l'Union des Etudiants Communistes d'Assas, le Mouvement des Jeunes Radicaux de Gauche.

Plusieurs parlementaires étaient présents : les députés Claude Bartelone (Seine-Saint-Denis), Michel Berson (Essonne), Roger Rouquette (Paris), Frédéric Jalton (Guadeloupe), ainsi que Mmes Cécile Goldet, sénateur (Paris) et Yvonne Théobald-Taoli, député à l'Assemblée européenne. D'autres s'étaient excusés : Gisèle Halimi (Isère), présidente du Groupe d'Etudes contre le racisme à l'Assemblée Nationale, et Alain Billon, vice-président, les députés Raoul Bayou (Hérault), Jean-Marie Bockel (Haut-Rhin), Jean-Claude Cassaing (Corrèze), Laurent Cathala (Val-de-Marne), Paul Duraffour (Saône-et-Loire), Manuel Escutia (Paris), Claude Evin (Loire-Atlantique), Jean-Pierre Gabarrou (Tarn), Jacques Godfrain (Aveyron), François Mortelette (Loire-Atlantique), Roland Nungesser (Val-de-Marne), Michel Péricard (Yvelines), Alain Richard (Val-d'Oise), Georges Sarre (Paris), le sénateur Bernard Hugo (Yvelines), de même que M. Marcel Paul, ancien ministre.

Signalons également la présence de Mme Fouchet, conseiller municipal d'Arcueil, M. Rouanet, conseiller municipal de Juvisy, Jean Rossin, conseiller de Paris ; les excuses et messages de Michel Germa, président du Conseil Général du Val-de-Marne, d'élus de la région parisienne : Marcel Prioul, conseiller régional de l'Île-de-France, maire de La Ville-du-Bois, Alain Blin, conseiller général des Yvelines, Bernard Février et R. Pierot, conseillers généraux du Val-d'Oise, et de nombreux maires : Albert Bendélé (Cesson), Lucien Cavellier (Saint-Gratien), Charles Cecaldi-Raynaud (Puteaux), Robert Clément (Romainville), Françoise Colas (Le Pecq), Roger Fajnzylberg (Sèvres), Jean-Louis Gasquet (La Celle Saint-Cloud), Marie-Thérèse Goutmann (Noisy-le-Grand), A. Lacroix (Le Kremlin-Bicêtre), Jean Lion (Meaux), Henri Ravera (Bagneux), Yves Saudmont (Nanterre), Guy Sénécal (Arques-la-Bataille).

Parmi les personnalités qui se trouvaient dans la salle, citons encore, le pasteur Maurice Voge, Laure Perrin, magistrat, Francis Jacob, avocat, Marcelle Huisman, l'écrivain Albert Memmi ; et parmi les multiples excuses reçues, celles de Mgr Guy Herbulot, évêque de Corbeil-Essonne, du père Jean Tanguy, de Maurice Béjart, Michel Piccoli, Roger Maria, Juliette Darle.

Enfin les associations suivantes étaient représentées : Jeunesse Ouvrière Chrétienne J.O.C.F., Association des Travailleurs Marocains en France, M.L.F., Mouvement pour le Désarmement, la Paix et la Liberté, Libre Pensée, la Vie Nouvelle, Comité des Librairies Saccagées, Mouvement international contre la Répression, Union pour la Résistance populaire. S'étaient excusés : la Fédération des Conseils de Parents d'élèves des écoles publiques, le Comité catholique contre la Faim et pour le Développement, Solidarité Français-Migrants, le Comité d'Urgence Antirépression Homosexuelle, le CEDETIM.

Une délégation de travailleurs immigrés des usines Citroën, qui venaient, au terme de leur longue grève de remporter la victoire, a été chaleureusement applaudie. ■

les isoler, exigeant leur mise hors d'état de nuire par tous les moyens légaux existants ».

Puis, Jacques Lambalais, secrétaire général adjoint de l'Association Henri Curriel, insiste à son tour sur la nécessité de faire aboutir les enquêtes sur les attentats restés impunis.

Enfin, George Pau-Langevin, vice-présidente du MRAP, conclut le meeting en montrant que l'action contre le racisme, dont elle énumère les principaux moyens, se situe dans le contexte général du

combat pour la démocratie et pour des relations plus équitables entre les peuples des pays industriels et ceux du Tiers-Monde. Reconnaître les différences pour un enrichissement mutuel, et non comme un prétexte à domination du plus fort, telle est, souligne-t-elle, la voie fondamentale de l'antiracisme.

Dans la salle, nulle réaction défavorable. Ce soir-là, les membres du GUD avaient gardé les mains dans leurs poches. ■

Véronique Mortaigne